VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1000-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1001-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1002-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1003-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1004-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	35.0	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1005-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	2.0
Nombre d'étages (étage)	4.0	12.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1006-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1007-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1008-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1009-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				5
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1010-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).

3. Telles que définies dans la LPTAA.

4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1011-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1013-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1014-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1015-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.
5. Les codes d'usage 5961 et 5969 sont interdits.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1016-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1017-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1018-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1019-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1020-RA

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A2	Élevage	•				1
A4	Foresterie	•				1
R1	Récréation extensive	•	•			
R2	Récréation intensive	•				

Particularités à l'usage

1. Telles que définies dans la LPTAA.
2. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1021-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	20.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1022-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).

3. Telles que définies dans la LPTAA.

4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1023-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).

3. Telles que définies dans la LPTAA.

4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1024-AC

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
A1	Culture	•			3
A2	Élevage	•			3
A3	Para-agricole	•			3
A4	Foresterie	•			3
C102	Vente au détail	•			1
C501	Service para-industriel et entreposage	•			2

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé : 5361 (centre de jardin non associé à une pépinière).
2. Uniquement autorisé : 6344 (service d'excavation, de terrassement et d'aménagement paysager).
3. Telles que définies dans la LPTAA. Usages commerciaux et industriels complémentaires à l'agriculture autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1026-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
A1	Culture	•			3
A2	Élevage	•			3
A3	Para-agricole	•			3
A4	Foresterie	•			3
AUT	Autre usage	•			4
C301	Service d'hébergement	•			2
H1	Habitation unifamiliale	•	•		1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1027-AA

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P5	Équipement léger et contraignant				1

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé : 431 (aéroport)
2. La distribution d'essence est autorisée uniquement pour le code d'usage 431.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	14.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	55.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1028-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1029-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).

3. Telles que définies dans la LPTAA.

4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1030-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1031-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1032-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1033-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1034-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1036-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1037-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1038-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1039-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1040-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1041-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1042-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1043-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1044-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1045-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1046-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1047-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1048-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1049-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1050-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1051-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1052-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1053-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
AUT	Autre usage	•				5
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA;
4. L'usage 6831 (École de métiers dans le secteur agricole) est autorisé, sous réserve d'une autorisation de la CPTAQ;
5. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1054-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1055-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1056-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1057-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1058-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1
R1	Récréation extensive	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1059-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1060-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1061-RA

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1
R1	Récréation extensive	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA; Pour une habitation unifamiliale isolée, autorisée dans le cadre d'une insertion résidentielle implantée sur un lot subdivisé et vacant avant le 29 mars 2010 en vertu du Règlement sur les PPCMOI.

2. Telles que définies dans la LPTAA. Usages commerciaux et industriels complémentaires à l'agriculture autorisés. 8229 (abattoir) également autorisé.

3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	4.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1062-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1063-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1064-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1065-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1066-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1067-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).

3.. Telles que définies dans la LPTAA.

4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1068-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1069-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1070-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1071-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1
P202	Éducation à portée régionale	•				2

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Le code d'usage 683 « Formation spécialisée » est autorisée à titre d'usage complémentaire à des activités agricoles, conditionnellement à ce que la formation dispensée soit directement reliée aux activités agricoles.
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1072-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1073-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A4	Foresterie	•				2
AUT	Autre usage	•				3
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Telles que définies dans la LPTAA.
3. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1074-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1075-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1076-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1077-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1078-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1079-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1080-AHC

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R1	Récréation extensive	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1081-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage					4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1082-AHC

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				2
C301	Service d'hébergement	•				1
H1	Habitation unifamiliale	•	•			

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
2. Telles que définies dans la LPTAA. Usages commerciaux et industriels complémentaires à l'agriculture autorisés.
3. Les conduites utilisées pour des fins de traitement et de valorisation de déjections animales ou de résidus d'origine agroalimentaire sont autorisés à la zone.
4. L'usage menuiserie est autorisé sur le lot 1 839 692 du cadastre du Québec en bordure de l'autoroute Jean-Lesage.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1083-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1084-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1085-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1086-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				4
A2	Élevage	•				4
A3	Para-agricole	•				4
A4	Foresterie	•				4
AUT	Autre usage	•				5
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1
I102	Industrie légère	•				3

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Seules les exploitations de carrières ou sablières situées sur des terres privées concédées ou aliénées avant le 1er janvier 1966 sont autorisées (Loi sur les mines, articles 3 et 4)
4. Telles que définies dans la LPTAA.
5. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1087-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1088-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1089-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1090-AHC

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
A3	Para-agricole				
H1	Habitation unifamiliale				
R101	Récréation extensive de faible intensité				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1091-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1092-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1093-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1094-AC

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
A1	Culture	•			4
A2	Élevage	•			4
A3	Para-agricole	•			
A4	Foresterie	•			4
C102	Vente au détail	•			1
C501	Service para-industriel et entreposage	•			2
I102	Industrie légère				3

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé : 5361 (centre de jardin non associé à une pépinière).

2. Uniquement autorisé : 6344 (service d'excavation, de terrassement et d'aménagement paysager).

3. Seules les exploitations de carrières ou sablières situées sur des terres privées concédées ou aliénées avant le 1er janvier 1966 sont autorisées (Loi sur les mines, articles 3 et 4)

4.Telles que définies dans la LPTAA. Usages commerciaux et industriels complémentaires à l'agriculture autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1095-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1096-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1097-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1098-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1099-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1100-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1101-AHC

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				2
A2	Élevage	•				2
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				2
C301	Service d'hébergement	•				1
H1	Habitation unifamiliale	•	•			

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).

2. Telles que définies dans la LPTAA. Usages commerciaux et industriels complémentaires à l'agriculture autorisés.

3. Les usages suivants sont autorisés à l'intersection de la rue des Seigneurs Est et de la voie ferrée du Canadien National, soit : Équipements et voies ferroviaires; Services d'entreposage, de transbordement et de distribution de gaz propane ou autres produits d'énergie assimilables; Les activités administratives sous forme de bureaux non structurants rattachées aux activités de « commerce complémentaire à l'agriculture » et de « services d'entreposage, de transbordement et de distribution de gaz propane ou autres produits d'énergie assimilables »; À l'exception des « commerces autoroutiers » et « agrotouristiques ».

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1102-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1103-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1104-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
A1	Culture	•			3
A2	Élevage	•			3
A3	Para-agricole	•			3
A4	Foresterie	•			3
AUT	Autre usage	•			4
C301	Service d'hébergement	•			2
H1	Habitation unifamiliale	•	•		1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1105-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1106-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1107-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1108-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1109-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1110-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1111-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1112-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1113-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
A1	Culture	•			3
A2	Élevage	•			3
A3	Para-agricole	•			3
A4	Foresterie	•			3
AUT	Autre usage	•			4
C301	Service d'hébergement	•			2
H1	Habitation unifamiliale	•	•		1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1114-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1116-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1117-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1118-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1119-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1120-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1121-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.

2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).

3. Telles que définies dans la LPTAA.

4. Les usages ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003 ou bénéficiant d'un droit acquis en vertu de la LPTAAQ sur le lot pour lequel le droit acquis est reconnu sont autorisés, en limitant l'usage autorisé au code d'usage 641 - Service de réparation d'automobiles de la classe d'usages « C4 - Commerce et service pour véhicules » et en permettant l'entreposage extérieur de type « B ».

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1122-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1123-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1124-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1125-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1126-A

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
A1	Culture	•				3
A2	Élevage	•				3
A3	Para-agricole	•				3
A4	Foresterie	•				3
AUT	Autre usage	•				4
C301	Service d'hébergement	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			1

Particularités à l'usage

1. Autorisée uniquement dans l'une des situations suivantes : Pour une personne physique dont la principale occupation est l'agriculture, selon les règles de l'article 40 de la LPTAA; Pour une habitation autre que celle de l'exploitant bénéficiant de privilèges et droits acquis selon les règles des articles 31, 31.1 et 101 à 105 de la LPTAA.
2. Uniquement autorisé : 5833 (auberge ou gîte touristique) ou 5835 (hébergement touristique à la ferme).
3. Telles que définies dans la LPTAA.
4. Usages autres que ceux mentionnés ci-dessus ayant obtenu une autorisation de la CPTAQ avant le 18 septembre 2003. Ce droit n'existe qu'à l'égard de la superficie du lot ou des lots pour lesquels l'autorisation a été délivrée.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

1127-AH

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2000-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H9	Maison mobile	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.0	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	6.0
Nombre d'étages (étage)	1.0	1.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	30.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2001-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2002-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P301	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2003-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2004-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2005-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2006-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2007-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2008-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2009-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2010-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2011-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2012-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H9	Maison mobile	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.0	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	6.0
Nombre d'étages (étage)	1.0	1.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	30.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	35.0
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2013-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H9	Maison mobile	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.0	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	6.0
Nombre d'étages (étage)	1.0	1.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	18.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2014-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2015-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2016-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2017-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2018-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2019-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2020-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2021-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)					
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'ensemble des activités »vente au détail des vêtements et d'accessoires » (#56) sont interdites.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2022-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2023-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2024-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C105	Service professionnel	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'ensemble des activités »vente au détail des vêtements et d'accessoires » (#56) sont interdites.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2025-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2026-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2027-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2028-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2029-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Pour les terrains situés dans l'îlot délimité par les avenues de la Source, Germain-Guillemette et la rue des Salines, les cases de stationnement sont permises en cour avant jusqu'à un maximum de 3. Une case devra être aménagée dans le prolongement du garage intégré. Les deux autres, implantées du côté de la ligne latérale non mitoyenne, devront être séparées de la première par une bande paysagère d'une largeur minimum de 1,20 mètre.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	28.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	28.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2030-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale				
H3	Habitation trifamiliale				
H4	Habitation quadrifamiliale				
R101	Récréation extensive de faible intensité				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	26.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2031-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2032-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Un maximum de 25% des cases de stationnement requises pourront être aménagées dans la cour avant donnant sur le rang Saint-André. 2. L'entreposage de type «D» est autorisé à l'intérieur de la cour avant secondaire, à l'extérieur de la marge avant minimale pour les terrains transversaux et les terrains d'angle transversaux.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1.Lamargeavantminimalevis-à-vislerangSaint-Andréestde5mètres.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2033-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'entreposage extérieur de type «D» est autorisé en cour avant à une distance minimale de 2 mètres de la ligne de rue, exclusivement pour l'entreposage de camions, remorques ou semi-remorques seulement pour le code d'usages 4928; 2. La hauteur maximale de l'entreposage extérieur de type «D» est fixée à 10 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2034-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2035-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2036-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 logements.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2037-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2038-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•			•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Pour les habitations trifamiliales jumelées ou quadrifamiliales isolées, des cases de stationnement peuvent être aménagées dans la marge avant, sauf dans la portion située en façade du bâtiment principal, à condition de conserver une bande gazonnée de 2 mètres mesurée à partir de la ligne de rue.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1.Lamargedereculavantminimale,longeantlecheminduRapide-PlatNord,estde4,5mètrespourunbâtimentprincipal.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	28.0	—
	Superficie du terrain (m²)	500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	13.0	—
	Profondeur du terrain (m)	26.0	—
	Superficie du terrain (m²)	338.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2039-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2041-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. La portion de la marge avant donnant sur le chemin du Rapide-Plat Nord peut être réduite à 3 mètres, conditionnellement à la plantation et au maintien d'arbres le long du chemin du Rapide-Plat Nord. 2. La marge arrière peut être réduite à 3 mètres lorsque la ligne arrière est parallèle ou sensiblement parallèle au chemin du Rapide-Plat Nord.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	14.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	13.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	390.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2042-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	10.0	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	50.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	13.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	390.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2043-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2044-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2045-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2046-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum de 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2047-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			1
R201	Récréation intensive de faible intensité	•			1

Particularités à l'usage

1. Dans le cas d'un parc régional, l'usage inclut également les activités et les installations suivantes : location d'équipements récréatifs, salle de réception ou de réunion, service de restauration associé au parc régional, aire de stationnement.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Les normes particulières concernant l'aménagement des aires de stationnement pour les usages « Espaces verts » ne s'appliquent pas.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	15.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2048-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2049-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C105	Service professionnel	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'ensemble des activités « vente au détail de vêtements et d'accessoires » (#56) sont interdites.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2050-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. La hauteur maximale de l'entreposage extérieur de type « D » est fixée à 10 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2051-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Un maximum de 25% des cases de stationnement requises pourront être aménagées dans la cour avant donnant sur le rang Saint-André 2. L'entreposage de type «D» est autorisé à l'intérieur de la cour avant secondaire, à l'extérieur de la marge avant minimale pour les terrains transversaux et les terrains d'angle transversaux.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1.LamargeavantminimalelelongdurangSaint-Andréestfixéeà5mètres.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2052-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C105	Service professionnel	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	21.0
Nombre d'étages (étage)	—	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2053-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			1
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			2
C402	Poste d'essence et station de recharge	•			
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. L'ensemble des activités « vente au détail de vêtements et d'accessoires » (#56) sont interdites.
2. Les services au volant sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	21.0
Nombre d'étages (étage)	—	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2054-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			1
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			2
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.
2. Les services au volant sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	17.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1200.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	800.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2055-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			1
C105	Service professionnel	•			
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•			
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. L'ensemble des activités « vente au détail de vêtements et d'accessoires » (#56) sont interdites.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2056-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2057-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2058-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C501	Service para-industriel et entreposage	•			1
I102	Industrie légère	•			
I201	Industrie lourde	•			
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•			2

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé le code d'usage 5252 « Vente au détail d'équipements de ferme »;
2. Uniquement autorisé à titre d'usage complémentaire d'une Industrie, le code d'usage 6539 « Autres centres de services sociaux ou bureaux de travailleurs sociaux ».

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

2059-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3000-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C105	Service professionnel	•				1
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) ».

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	4.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	25.0
Nombre d'étages (étage)	—	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	90.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3001-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				1
C105	Service professionnel	•				1
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				1
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) ».

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	5.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	25.0
Nombre d'étages (étage)	—	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	80.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3002-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3003-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P203	Services de santé et sociaux à portée régionale	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Lorsque des cases de stationnement sont destinées à un usage situé sur un autre terrain, l'obligation que le terrain où les cases sont aménagées soit grevé d'une servitude notariée et enregistrée ne s'applique pas. De plus, dans un tel cas, l'exigence de conformité au zonage sur le terrain où s'effectue l'aménagement du stationnement ne s'applique pas.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3004-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3005-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C105	Service professionnel	•				1
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				1
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) ».

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	3.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	36.0
Nombre d'étages (étage)	—	12.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	90.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3006-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3007-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3008-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3009-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3010-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3011-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3012-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3013-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3014-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			
R2	Récréation intensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Le nombre d'enseignes au mur n'est pas limité, mais la superficie totale d'enseigne d'identification par bâtiment principal est limitée à 25 mètres carrés. En plus de la superficie d'enseigne d'identification au mur, une enseigne additionnelle faisant la promotion des futures activités à se tenir dans le bâtiment est autorisée. La superficie de cette enseigne additionnelle est limitée à 25 mètres carrés.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3016-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3017-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3018-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3019-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3020-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3021-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3022-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3023-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3024-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3026-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3027-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3028-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•			1
C2	Restauration et débit de boisson	•			2, 3
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.
2. Le code d'usage 5823 est interdit.
3. Les services au volant sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	56.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3029-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•				2
C2	Restauration et débit de boisson	•				3
C3	Hébergement	•				
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•				
C6	Divertissement et loisirs	•				
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
P1	Public local	•				
P2	Public régional	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe Commercial.
2. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.
3. Le code d'usage 5823 est interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Deux enseignes d'identification collective sur poteau sont permises pour la façade du terrain donnant sur le boulevard Laframboise, et la superficie totale maximum d'une enseigne collective est fixée à 35 mètres carrés. 2. Le nombre maximum d'enseignes sur poteau permises par terrain le long de la rue Daniel-Johnson Ouest est fixé à 2, conditionnellement à ce que la longueur de la façade donnant sur cette rue soit d'au minimum 350 mètres. 3. La largeur maximale des entrées charretières et des allées de circulation est fixée à 17 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	56.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3030-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3031-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•			1
C2	Restauration et débit de boisson	•			2
C3	Hébergement	•			
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
C601	Divertissement	•			
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.
2. Le code d'usage 5823 est interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. La largeur maximale des entrées charretières et des allées de circulation est fixée à 17 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3032-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. La largeur maximale des entrées charretières et des allées de circulation est fixée à 17 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3033-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3034-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•			1
C2	Restauration et débit de boisson	•			2
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.
2. Le code d'usage 5823 est interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. La largeur maximale des entrées charretières et des allées de circulation est fixée à 17 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	56.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3035-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•			1
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•			
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'entreposage extérieur de type « B » est autorisé jusqu'à 0 mètre des limites latérales et arrières.
2. La largeur maximale des entrées charretières et des allées de circulation est fixée à 17 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	56.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3036-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•			
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•			
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Lorsque le terrain n'est pas adjacent à l'autoroute Jean-Lesage, l'installation d'une enseigne d'identification sur poteau d'une hauteur maximale de 16 mètres et d'une superficie d'affichage maximale de 20 mètres carrés est autorisée. 2. Une bande de verdure de 1 mètre devra être aménagée tout autour de chaque terrain entre l'aire d'entreposage des véhicules et les limites du terrain, à l'exception du côté nord du terrain. 3. Une bordure de béton ou des bollards devront être installés entre l'aire de verdure et l'aire d'entreposage des véhicules.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	56.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3037-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. La hauteur maximale d'une clôture localisée dans la cour avant est fixée à 2,5 mètres. 2. La hauteur maximale d'une clôture localisée dans la cour arrière est fixée à 4 mètres, à condition qu'une zone tampon soit aménagée. 3. L'entreposage de type « D » est autorisé jusqu'à une hauteur maximum de 4 mètres, à condition qu'une zone tampon soit aménagée.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	56.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3038-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3039-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
I101	Fabrication artisanale et atelier d'artisan	•			1
I102	Industrie légère	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement pour les industries établies depuis au moins le 18 septembre 2003.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Les silos à des fins d'utilisation industrielle d'une hauteur maximale de 26 mètres sont autorisés.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	17.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. Dans le cas d'un terrain d'angle, la portion de la marge avant donnant sur la façade avant secondaire d'un bâtiment est fixée à 3,50 mètres.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1200.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	800.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3040-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P301	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3041-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	13.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	390.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3042-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3043-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Malgré les dispositions de la règlementation en vigueur, il est permis d'aménager des cases de stationnement dans la cour avant de tout bâtiment principal.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3045-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			
C105	Service professionnel	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	7.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1200.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3046-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			1
C301	Service d'hébergement	•			
C402	Poste d'essence et station de recharge	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Les services au volant sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Lorsque l'affichage vise l'usage « station-service avec dépanneur », l'enseigne sur poteaux peut atteindre une hauteur de 19 mètres et une superficie de 38 mètres carrés. 2. En plus des enseignes autorisées par le présent règlement, il est permis d'installer une seule enseigne collective sur poteaux du projet en bordure de l'autoroute Jean-Lesage, d'une superficie maximale de 63 mètres carrés. La hauteur maximale de l'enseigne est fixée à 19 mètres. 3. Il est permis d'aménager une aire de stationnement jusqu'à la limite zéro le long de la ligne d'emprise de rue contiguë à l'autoroute Jean-Lesage. 4. La largeur maximale des entrées charretières est fixée à 15 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	17.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge de recul avant minimale est fixée à 6,0 mètres par rapport à l'emprise de rue du boulevard Casavant Est et à 5,0 mètres par rapport à l'emprise de l'autoroute Jean-Lesage

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1200.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3047-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Les aires de stationnement peuvent être situées en cour avant, sans égard au pourcentage d'occupation de la cour avant par les aires de stationnement à condition qu'une distance minimale de 6 mètres soit conservée entre la ligne de rue et le début de l'aire de stationnement. Cette bande doit être gazonnée. 2. Le nombre d'enseignes d'identification au mur et sur poteaux pour les usages institutionnels sur un même terrain est limité à 7 et la superficie maximale totale des enseignes d'identification est fixée à 65 mètres carrés. 3. Le nombre d'enseignes directionnelles est limité à 20 sur un même terrain, la superficie maximale totale des enseignes directionnelles est fixée à 20 mètres carrés et ces enseignes directionnelles peuvent contenir l'image corporative de l'institution.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3048-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3049-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3050-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3051-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3052-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3053-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3054-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3055-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3056-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3057-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3058-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3059-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3060-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3061-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•	•	
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3062-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3063-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3064-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•		•	
H2	Habitation bifamiliale	•		•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3065-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge de recul avant minimale est fixée à 6,0 mètres par rapport à l'emprise de rue du boulevard Casavant Est et à 5,0 mètres par rapport à l'emprise de l'autoroute Jean-Lesage.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1200.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	800.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3066-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3067-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3068-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P5	Équipement léger et contraignant	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	2.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	30.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3070-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3071-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3072-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3073-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P502	Équipement contraignant	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3074-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3075-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3076-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3077-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3078-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3079-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3080-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3081-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•		
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3082-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3083-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3084-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C103	Services funéraires	•			
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
P302	Lieux de culte	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3085-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3086-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3087-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3088-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère				1

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 3994 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3089-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3090-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3091-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3092-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3093-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3094-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3095-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3096-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3097-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3098-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	5.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.5
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3099-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3100-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3101-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3102-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3104-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3105-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Il est permis d'aménager une allée d'accès et de circulation dans la cour avant et une aire de stationnement dans la cour avant, à condition qu'elle soit aménagée à l'extérieur de la marge de recul avant minimale.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	9.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	20.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3107-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3108-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•		
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Le stationnement peut empiéter vis-à-vis la façade avant principale d'une résidence unifamiliale jumelée érigée sur un terrain régulier jusqu'à un maximum de 50 % de la largeur de ladite façade.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3109-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3110-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3111-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P502	Équipement contraignant	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 4841 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	5.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3112-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3113-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3114-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	0.5	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

3115-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4000-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive				1
R2	Récréation intensive				2

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé : 4567 (sentier récréatif pédestre), 7611 (parc pour la récréation en général) ou 7639 (autres parcs).
2. Uniquement autorisé : 7411 (terrain de golf, sans chalet et autres aménagements sportifs) ou 7412 (terrain de golf, avec chalet et autres aménagements sportifs). Les installations suivantes sont autorisées : chalet de golf, terrain d'exercice de golf, commerce de détail pour la vente d'accessoires de golf, salle de réception ou de réunion, formation reliée à la pratique du golf et restaurant.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	12.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4001-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4002-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale donnant sur le boulevard Casavant Ouest doit être de 15 mètres.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4003-Z

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I103	Industrie de recherche	•			
P202	Éducation à portée régionale	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			2

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 6821 est autorisé.
2. Seuls les codes d'usage 4567, 7611 et 7639 sont autorisés

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4004-Z

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I103	Industrie de recherche	•			
P202	Éducation à portée régionale	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			2

Particularités à l'usage

1. Seuls les codes d'usage 6821 et 6823 sont autorisés.
2. Seuls les codes d'usage 4567, 7611 et 7639 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4005-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4006-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•		•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4007-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4008-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1.Doit comprendre au maximum 16 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4009-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4010-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4011-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4012-Z

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I103	Industrie de recherche	•			
P202	Éducation à portée régionale	•			1
R1	Récréation extensive	•			2

Particularités à l'usage

1. Seuls les codes d'usage 6821 et 683 sont autorisés.
2. Seuls les codes d'usage 4567, 7611 et 7639 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4013-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4014-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4015-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4016-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	5.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4017-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)					
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4018-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone **4019-Z**

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•			1
C102	Vente au détail	•			1
I103	Industrie de recherche	•			
P202	Éducation à portée régionale	•			2, 3
R1	Récréation extensive	•			4

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement si elle est connexe à une industrie liée à l'innovation agroalimentaire et doit occuper au maximum 50% de la superficie au sol du bâtiment principal.
2. Seul le code d'usage 6821 est autorisé.
3. Seule une maison d'étudiants (code d'usage 1532) est autorisée et à titre accessoire à une maison d'étudiants, des logements destinés à une clientèle œuvrant pour une université, un collège d'enseignement ou un usage faisant partie de la sous-classe d'usage I103.
4. Seuls les codes d'usage 4567, 7611 et 7639 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Nonobstant toutes dispositions contraires, une marquise peut empiéter jusqu'à un maximum de 4 mètres dans toutes les cours. 2. Nonobstant toutes dispositions contraires, le nombre minimal de case de stationnement pour le code d'usage 1532 est de 1 case par 80 mètres carrés.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	2.5	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	30.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4020-Z

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I103	Industrie de recherche	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4021-Z

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I103	Industrie de recherche	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			1

Particularités à l'usage

1. Seuls les codes d'usage 4567, 7611 et 7639 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4022-Z

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I103	Industrie de recherche	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4023-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'entreposage de type équipement industriels est autorisé à l'intérieur de la marge avant à une distance minimale de 0,6 mètre de la ligne de rue. 2. L'entreposage de type équipement industriels est autorisé à l'intérieur de la marge avant à une distance minimale de 0 mètre de la ligne de rue en front de l'avenue Vanier.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	27.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. Les rampes et les allées d'accès sont autorisées à 0 mètre de l'intersection de 2 rues.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4024-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4025-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4026-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1.Doit comprendre au maximum 6 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4027-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4028-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1.Doit comprendre au maximum 16 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4029-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4030-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4031-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4032-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4033-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4034-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4035-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'entreposage de type équipement industriels est autorisé à l'intérieur de la marge avant à une distance minimale de 0,6 mètre de la ligne de rue. 2. La hauteur maximale de l'entreposage extérieur de type « D » peut être d'au maximum 5,5 mètres. Si la hauteur de l'entreposage excède 4 mètres, il devra être camouflé de la rue par l'aménagement de plantations denses.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4036-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'entreposage de type équipement industriels est autorisé à l'intérieur de la marge avant à une distance minimale de 0,6 mètre de la ligne de rue.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4037-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4038-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4039-Z

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•			1
I103	Industrie de recherche	•			

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement si elle est connexe à une industrie liée à l'innovation agroalimentaire et doit occuper au maximum 50% de la superficie au sol du bâtiment principal.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'entreposage extérieur est autorisé uniquement pour le stationnement de camions, remorques et semi-remorques qui desservent l'usage.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale donnant sur le boulevard Casavant Ouest.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4040-Z

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•			1
I102	Industrie légère	•			2
I103	Industrie de recherche	•			

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement si elle est connexe à une industrie liée à l'innovation agroalimentaire et doit occuper au maximum 50% de la superficie au sol du bâtiment principal.
2. Uniquement autorisé : Industrie de produits laitiers (204)

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'entreposage extérieur est autorisé uniquement pour le stationnement de camions, remorques et semi-remorques qui desservent l'usage.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale donnant sur le boulevard Casavant Ouest.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4041-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C501	Service para-industriel et entreposage	•			1
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

1. Seuls les codes d'usage 661, 662, 663, 6641, 6642, 6643, 6648 et 6649 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA
Plan particulier d'urbanisme
Règlement sur les UC
Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis le boulevard Casavant Ouest.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4042-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis le boulevard Choquette.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4043-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P502	Équipement contraignant	•			1

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 488 est autorisé

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4044-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis le boulevard Choquette.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4045-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres lorsqu'elle est vis-à-vis le boulevard Choquette.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4046-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	28.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis le boulevard Choquette.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4047-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis le boulevard Choquette.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4048-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis les boulevards Casavant Ouest et Choquette.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4049-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4050-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis les boulevards Choquette et Casavant Ouest.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4051-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis le boulevard Choquette.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4052-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•			
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
C602	Loisir	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4053-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4054-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis la rue Picard.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4055-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis le boulevard Choquette et la rue Picard.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4056-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis la rue Picard.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4057-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	5.0	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis le boulevard Choquette.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4058-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4059-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis la rue Picard et le boulevard Choquette.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4060-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est de 15 mètres vis-à-vis la rue Picard.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4061-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•			
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 5823 est strictement interdit.
2. Les services au volant sont autorisés.
3. La vente au détail de cannabis et de produits du cannabis est spécifiquement autorisé (5990).

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4062-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4063-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•			1
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•			
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. La sous-classe d'usage C101 est strictement interdite.
2. La vente au détail de cannabis et de produits du cannabis est spécifiquement autorisé (5990).

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4064-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4065-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4066-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4067-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4068-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4069-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•			1
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			
C6	Divertissement et loisirs	•			
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.
2. La vente au détail de cannabis et de produits du cannabis est spécifiquement autorisé (5990).

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA
Plan particulier d'urbanisme
Règlement sur les UC
Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4070-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe commercial.
2. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.
3. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe résidentiel.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	4.0	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4071-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4072-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•			1
C2	Restauration et débit de boisson	•			2
C402	Poste d'essence et station de recharge	•			
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•			
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.
2. Les codes d'usage 5822 et 5823 sont strictement interdits.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4073-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4074-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P205	Cimetière	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Uniquement le code d'usage 6242 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4075-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•			2
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•			1
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec une fonction commerciale.
2. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	25.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4077-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			3
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe commercial.
2. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe résidentiel.
3. Les activités de bureau sont autorisées uniquement pour celles existantes à l'entrée en vigueur du présent Plan d'urbanisme.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	4.0	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4078-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	8.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4079-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4080-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4081-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4082-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4083-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4084-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4085-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4086-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4087-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4088-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4089-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4090-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4091-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4092-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4093-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4094-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•		

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Nombre d'étages (étage)	—	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4095-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4096-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Note RCI à copier
2. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4097-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4098-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4099-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4100-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4101-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Note RCI à copier
2. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4102-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	50.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4103-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4104-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P101	Service de garderie	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4105-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4106-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4107-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4108-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4109-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est fixée à 2 mètres et la marge avant maximale est fixée à 3,5 mètres vis-à-vis l'avenue Sainte-Anne.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4110-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				1
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 5811 est uniquement autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est fixée à 2 mètres et la marge avant maximale est fixée à 3,5 mètres vis-à-vis l'avenue Sainte-Anne.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4111-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
C402	Poste d'essence et station de recharge	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est fixée à 2 mètres et la marge avant maximale est fixée à 3,5 mètres vis-à-vis l'avenue Sainte-Anne.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4112-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4113-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4114-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4115-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4116-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P302	Lieux de culte	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	50.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4117-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4118-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4119-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
P302	Lieux de culte	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est fixée à 2 mètres et la marge avant maximale est fixée à 3,5 mètres vis-à-vis l'avenue Sainte-Anne.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4120-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				1
C402	Poste d'essence et station de recharge	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 5811 est spécifiquement autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est fixée à 2 mètres et la marge avant maximale est fixée à 3,5 mètres vis-à-vis l'avenue Sainte-Anne.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4121-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4122-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4123-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est fixée à 2 mètres et la marge avant maximale est fixée à 3,5 mètres vis-à-vis l'avenue Sainte-Anne.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4124-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P202	Éducation à portée régionale	•			1

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 6816 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est fixée à 2 mètres et la marge avant maximale est fixée à 3,5 mètres vis-à-vis l'avenue Sainte-Anne.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4125-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P4	Public à caractère particulier	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4127-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est fixée à 2 mètres et la marge avant maximale est fixée à 3,5 mètres vis-à-vis l'avenue Sainte-Anne.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4128-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4129-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4130-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P302	Lieux de culte	•			
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 6539 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	50.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4131-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4132-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4133-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4134-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4135-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4136-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•		•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale est fixée à 2 mètres vis-à-vis l'avenue Sainte-Anne.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4139-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4141-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•			
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	26.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	900.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4142-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)				
H8	Habitation communautaire				
P1	Public local				
P2	Public régional				
R101	Récréation extensive de faible intensité				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4143-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
P302	Lieux de culte	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4144-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4145-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4146-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4147-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	50.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4148-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4149-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4150-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	2.5	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4151-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4152-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P301	Activité de rassemblement	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 6997 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4153-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4154-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4155-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P501	Équipement léger	•				2
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 24 chambres.
2. Seul le code d'usage 4621 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4157-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 6531 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4158-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4159-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4160-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4161-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•				1
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•				1
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seuls les commerces existants sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	3.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	10.0	18.0
Nombre d'étages (étage)	3.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4162-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•				2
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•				2
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.
2. Seuls les commerces existants sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4163-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4164-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4165-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4166-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P502	Équipement contraignant	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	2.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	10.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	30.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4167-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4168-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4169-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4170-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4171-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4172-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4173-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4174-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4175-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	5.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4176-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. Uniquement pour les usages du groupe commercial.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4177-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4178-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4179-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4180-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4181-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4182-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4183-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4184-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4185-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4186-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	17.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4187-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

4188-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 652 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5000-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•			
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	26.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	900.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5001-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P501	Équipement léger	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 4621 est autorisé à titre d'usage principal.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5002-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C2	Restauration et débit de boisson	•				3
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P2	Public régional	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Lorsqu'un bâtiment principal a sa façade principale sur la rue Girouard Ouest, seule la sous-classe C-101 - Bureau et services administratifs est autorisée.
2. Les codes d'usages 534, 5413,593, 597, 6123 et 6129 sont strictement interdit.
3. Les codes d'usage 5822 et 5823 sont strictement interdits.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	12.0
	Profondeur du terrain (m)	—	22.0
	Superficie du terrain (m²)	—	300.0
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	10.0
	Profondeur du terrain (m)	—	25.0
	Superficie du terrain (m²)	—	250.0
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	6.0
	Profondeur du terrain (m)	—	25.0
	Superficie du terrain (m²)	—	150.0

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5003-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P502	Équipement contraignant	•			1
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 4811 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5004-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5005-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			
R201	Récréation intensive de faible intensité	•			3

Particularités à l'usage

1. Le code d'usages 581 est autorisé avec une superficie plancher limitée à 40 mètres carrés.
2. Seul le code d'usages 589 est autorisé pour les usages «Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée» et «Comptoir mobile (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)».
3. Seul le code d'usage 6359 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5006-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	3.0
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5007-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P201	Culture et loisir à portée régionale	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				
R201	Récréation intensive de faible intensité	•				4

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) ».

2.Le code d'usages 581 est autorisé avec une superficie plancher limitée à 40 mètres carrés.

3. Le code d'usages 589 est autorisé uniquement pour les usages «Comptoir fixe (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée» et «Comptoir mobile (frites, burger, hot-dogs ou crème glacée)».

4. L'usage est autorisé pour la location d'articles de sport «Autres services de location (sauf entreposage)» (6359).

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	6.0	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5008-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				3
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
P1	Public local	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
R1	Récréation extensive	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 6129 est strictement interdit.
2. Les codes d'usages 534, 5413,593, 597 et 6123 sont strictement interdits.
3. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) ».
4. Les codes d'usage 5822 et 5823 sont strictement interdits.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	6.0	9.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	60.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	15.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5009-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
I102	Industrie légère	•				5
P1	Public local	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) »
2. Interdit au rez-de-chaussée des bâtiments lorsque la façade de l'établissement donne sur la rue des Cascades et sur les avenues Saint-Simon et Saint-François.
3. Les codes d'usages 534, 5413,593, 597, 6123 et 6129 sont strictement interdit.
4. Les codes d'usages 5822 et 5823 sont strictement interdits.
5. Seul le code d'usage 2093 est autorisé lorsqu'il est complémentaire au code d'usage 5821 et que la superficie occupée par cette activité complémentaire ne dépasse pas 200 mètres carrés de superficie de plancher.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5010-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C3	Hébergement	•				
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec le groupe d'usages « Habitation (H)»
2. Strictement interdit au rez-de-chaussée.
3. Le code d'usage 6129 est strictement interdit.
4. Les codes d'usages 534,593, 597 et 6123 sont strictement interdit.
5. Les codes d'usage 5822 et 5823 sont strictement interdits.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	1.0
Latérale (m)	—	3.0
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5011-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			
P1	Public local	•			
P201	Culture et loisir à portée régionale	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Interdit au rez-de-chaussée.
2. Le code d'usages 6129 est strictement interdit.
3. Les codes d'usages 534, 5413,593, 597 et 6123 et sont strictement interdits.
4. Les kiosques de vente de fleurs, fruits et légumes et autres produits alimentaires sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	1.0
Latérale (m)	—	3.0
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5012-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				
H2	Habitation bifamiliale	•		•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec le groupe d'usages « Habitation (H)»
2. Interdit au rez-de-chaussée.
3. Le code d'usages 6129 est strictement interdit.
4. Les codes d'usages 534,593, 597 et 6123 sont strictement interdit.
5. Les codes d'usages 5822 et 5823 sont strictement interdits.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	1.0
Latérale (m)	—	3.0
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5013-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5014-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
C3	Hébergement	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Les codes d'usages 534, 5413,593, 597, 6123 et 6129 sont strictement interdits.
2. Seuls les codes d'usage 593 et 5497 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	3.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	330.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5015-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seuls les codes d'usage 652 et 659 sont autorisés
2. Uniquement autorisé en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H).

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

L'aménagement d'une aire de stationnement en façade du bâtiment principal dans la cour avant donnant le long de l'avenue Bourdages Nord est autorisé. (350-52) Le nombre de cases de stationnement à fournir pour les résidences de plus d'un logement est fixé à 1,2 case par logement. (350-72-1)

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5016-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C103	Services funéraires	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	2.0	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	330.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5017-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C103	Services funéraires	•				
C302	Résidence de tourisme	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	3.0
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	12.0
	Profondeur du terrain (m)	—	22.0
	Superficie du terrain (m²)	—	264.0
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	12.0
	Profondeur du terrain (m)	—	22.0
	Superficie du terrain (m²)	—	264.0
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	4.9
	Profondeur du terrain (m)	—	22.0
	Superficie du terrain (m²)	—	107.8

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5018-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P202	Éducation à portée régionale	•				1
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 6834 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5019-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C105	Service professionnel	•				
C3	Hébergement	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P202	Éducation à portée régionale	•				1

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 6834 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	330.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5020-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5021-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5022-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		1
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		1
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		1
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	3.0
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5023-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P2	Public régional	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5024-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C104	Commerce de proximité	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
P501	Équipement léger	•				
P502	Équipement contraignant	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	2.0	5.0
Latérale (m)	—	0.1
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	10.3
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	375.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5025-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				1
P501	Équipement léger	•				1
R1	Récréation extensive	•				1

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) »
2. Interdit lorsque la façade du bâtiment principal est sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.
3. Le code d'usage 5823 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	2.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	75.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	15.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	375.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5026-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
P101	Service de garderie	•				
P105	Autres services publics à portée locale	•				
P204	Autres services publics à portée régionale	•				
R1	Récréation extensive	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5027-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C302	Résidence de tourisme	•				
C601	Divertissement	•				1
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
P2	Public régional	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 7113 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	3.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	12.0
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	330.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5028-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
P501	Équipement léger	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	20.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	330.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5029-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
R1	Récréation extensive	•				

Particularités à l'usage

1. Les codes d'usages 6123 et 6129 sont strictement interdit.
2. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) »

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	2.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	7.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	10.0	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5030-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
C103	Services funéraires	•				
C302	Résidence de tourisme	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H)».

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	3.0
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5031-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C2	Restauration et débit de boisson	•				4
C3	Hébergement	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P2	Public régional	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Les usages sont autorisés exclusivement dans le sous-sol des bâtiments lorsque le rez-de-chaussée est établi sur la rue Girouard Ouest.

3. Les codes d'usages 534, 5413,593, 597, 6123 et 6129 sont strictement interdit.

4. Seuls les codes d'usage 5811 et 5821 sont autorisés et exclusivement au rez-de-chaussée et aux étages.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	3.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	330.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5032-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
C3	Hébergement	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				

Particularités à l'usage

1. Les codes d'usages 6123 et 6129 sont strictement interdits.
2. Seuls les codes d'usage 5811 et 5821 sont autorisés.
3. Uniquement autorisé au rez-de-chaussée et aux étages.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5033-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C105	Service professionnel	•				
C3	Hébergement	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	3.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	90.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	4.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	330.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5034-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
C105	Service professionnel	•				
C3	Hébergement	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
P501	Équipement léger	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Les codes d'usages 6123 et 6129 sont strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	2.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	0.1
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	90.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	4.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	375.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5035-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C2	Restauration et débit de boisson	•				6
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				5
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

2. La sous-classe d'usages C101 est interdite au rez-de-chaussée des bâtiments lorsque la façade principale donne sur la rue des Cascades et l'avenue Saint-Simon.

3. Les codes d'usages 534, 5413, 593, 597, 6123 et 6129 sont strictement interdits.

4. Le code d'usage 591 est autorisé avec une superficie brute de plancher supérieure à 2000 mètres carrés.

5. Autorisé uniquement en mixité au groupe d'usages « Habitation (H) ».

6. Seuls les codes d'usage 5811 et 5821 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	1.0
Latérale (m)	—	3.0
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5036-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	3.0
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5037-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•				1
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
P501	Équipement léger	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité à un usage du groupe »« Habitation (H) ».
2. Le codes d'usage 5822 et 5823 sont strictement interdits.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	2.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	10.0	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	4.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	15.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	375.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5038-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				2
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	1
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	1
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	1
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité à un usage du groupe « Habitation (H) ».

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	2.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	10.0	75.0
Rapport plancher / terrain	—	4.0

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	15.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	375.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5039-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•				1
C2	Restauration et débit de boisson	•				2
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Sur la rue des Cascades, autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « habitation (H) ».
2. Seuls les codes d'usage 5811 et 5821 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	1.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	3.0
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5040-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	3.0
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	1.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5041-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	49.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5042-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•			1
C3	Hébergement	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•	
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Usage uniquement autorisé en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H)».

3. Seuls les codes d'usage 5811 et 5821 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	1.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5043-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	1.0	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5044-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	1.0	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5045-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•			
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	2.0	3.0
Latérale (m)	—	0.1
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	375.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5046-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé lorsque la façade avant principale du bâtiment est vis-à-vis la rue des Cascades.
2. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « habitation ».

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	2.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5047-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C401	Service pour les véhicules automobiles, récréatifs et routiers	•				2
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•				3
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seuls les codes d'usage 522 et 6359 sont autorisés.
2. Seuls les codes d'usage 641 et 644 sont autorisés.
3. Seuls les codes d'usage 552, 5591, 5593, 5594, 5595 et 5599 sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	2.0	5.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	4.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	375.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5048-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			
R201	Récréation intensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5049-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P301	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	10.0	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5050-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5051-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	3.0
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5052-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. Le sixième étage doit être en retrait, vis-à-vis l'Avenue de la Concorde Nord.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5053-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
P1	Public local	•				
R1	Récréation extensive	•				

Particularités à l'usage

1. Note RCI à copier

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5054-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			1
P3	Activité de rassemblement	•			
P501	Équipement léger	•			
R1	Récréation extensive	•			
R2	Récréation intensive	•			2

Particularités à l'usage

1. La superficie de plancher est limitée à 40 mètres carrés
2. L'usage est autorisé uniquement pour la location d'articles de sport.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5055-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	132.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5056-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5057-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P101	Service de garderie	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	25.0	50.0
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5058-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5059-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P3	Activité de rassemblement	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. La sous-classe C101 est interdite au rez-de-chaussée lorsque la façade principale du bâtiment est vis-à-vis la rue des Cascades.
2. Le code d'usage 591 est autorisé avec une superficie brute de plancher supérieur à 2000 mètres carrés.
3. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) ».
4. Le code d'usage 5823 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	1.0
Latérale (m)	—	3.0
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5060-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. La sous-classe C101 est interdite au rez-de-chaussée lorsque la façade principale du bâtiment est vis-à-vis la rue des Cascades.
2. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe »« Habitation (H) ».
3. Les codes d'usages 534, 5413,593, 597, 6123 et 6129 sont strictement interdit.
4.Le code d'usage 5823 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	•
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	1.0
Latérale (m)	—	3.0
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	30.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	250.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5061-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•				1
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
P1	Public local	•				
P3	Activité de rassemblement	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
P501	Équipement léger	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) ».
2. Les code d'usages 5822 et 5823 sont strictement interdits.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	2.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	4.0	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	50.0	100.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5062-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P3	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5063-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	2.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	90.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5064-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5065-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C3	Hébergement	•				
C601	Divertissement	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec le groupe d'usages « Habitation (H) »

2.Les codes d'usages 534, 5413,593, 597, 6123 et 6129 sont strictement interdits.

3. Les codes d'usages 5822 et 5823 sont strictement interdits.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	2.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	3.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	10.0	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	375.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	25.0	—
	Superficie du terrain (m²)	150.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5066-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P101	Service de garderie	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seuls les codes d'usages suivants sont autorisés : 594 et 6359 en lien avec les articles de sport.
2. Seuls les codes d'usages 5811, 5813 et 589 sont autorisés.
3. La superficie de plancher est limitée à 40 mètres carrés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	6.0	8.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5067-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	3.0
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5068-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5069-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	3.0
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	264.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	107.8	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5070-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C302	Résidence de tourisme	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.0	2.0
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	1.5	—
Arrière (m)	1.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	70.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5071-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5072-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P101	Service de garderie	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

5073-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
P501	Équipement léger	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				
R201	Récréation intensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	•
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	2.0	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6000-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	4.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	15.0
Nombre d'étages (étage)	3.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	19.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	570.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	19.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	570.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6001-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6002-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
C601	Divertissement	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 7425 est autorisé.
2. Le service de garde pour animaux domestiques est spécifiquement autorisé (6261).

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA
Plan particulier d'urbanisme
Règlement sur les UC
Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6003-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

2. Doit comporter au maximum 24 logements.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	4.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	15.0
Nombre d'étages (étage)	3.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	19.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	570.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	19.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	570.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6004-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				2
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				

Particularités à l'usage

1. Seuls les bureaux existants avant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme sont autorisés.
2. Les services au volant sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	6.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6005-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	3.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6006-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H9	Maison mobile	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	4.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.0	—
Arrière (m)	4.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	6.0
Nombre d'étages (étage)	1.0	1.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	30.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	26.0	—
	Profondeur du terrain (m)	20.0	—
	Superficie du terrain (m²)	520.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6007-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 40 logements.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	4.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	14.0
Nombre d'étages (étage)	2.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	19.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	570.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	19.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	570.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6008-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6009-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6010-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6011-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Aucune entrée charretière ne peut être aménagée à partir du boulevard Casavant Ouest.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6012-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6013-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6014-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6015-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6016-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Aucune entrée charretière ne peut être aménagée à partir du boulevard Casavant Ouest.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6017-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		1
H8	Habitation communautaire	•				2
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 9 logements.
2. Doit comprendre au moins 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	3.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6018-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6019-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C601	Divertissement	•				2
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			1
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			1
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité avec un groupe d'usage « Commercial (C) »
2. Seul le code d'usage 7425 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6020-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6021-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6022-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C1	Bureau, service et commerce de détail	•				2
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
C601	Divertissement	•				3
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			1
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « commercial (C) ».
2. La sous-classe C101 est autorisée uniquement pour ceux existants avant l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme.
3. Seul le code d'usage 7425 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Malgré toutes dispositions relatives au stationnement, les allées et les cases de stationnement peuvent être aménagées à la marge zéro, uniquement vis-à-vis l'avenue Crémazie

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6023-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre entre 7 et 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6024-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6025-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seuls les bureaux existants avant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6026-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seuls les bureaux existants avant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6027-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•	•	
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6028-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•	
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6029-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6030-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			1
C402	Poste d'essence et station de recharge	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•			
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Les services au volant sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6031-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6032-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C401	Service pour les véhicules automobiles, récréatifs et routiers	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			1
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Une fourrière est autorisée accessoirement au code d'usage 4928.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6033-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C401	Service pour les véhicules automobiles, récréatifs et routiers	•			1
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
P1	Public local	•			

Particularités à l'usage

1. Une fourrière est autorisée accessoirement au code d'usage 4928.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA
Plan particulier d'urbanisme
Règlement sur les UC
Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	10.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6034-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•		•	•	
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant secondaire peut être réduite à 3 mètres dans le cas d'une habitation bifamiliale jumelée et à 4,5 mètres dans le cas d'une habitation bifamiliale en rangée. 2. La marge arrière peut être réduite à 3,5 mètres dans le cas d'une habitation bifamiliale jumelée.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.4	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	312.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6035-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•	
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	27.0	—
	Superficie du terrain (m²)	132.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6036-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Aucune entrée charretière ne peut être aménagée à partir du boulevard Casavant Ouest.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge avant minimale donnant sur l'avenue Roland-Salvail et le boulevard Casavant est réduite à 5 mètres.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	300.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6037-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•	
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Aucune entrée charretière ne peut être aménagée à partir du boulevard Casavant Ouest.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6038-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.4	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	312.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6039-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6040-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au minimum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6041-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•	•	
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Aucune entrée charretière ne peut être aménagée à partir du boulevard Casavant Ouest.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6042-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au minimum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6043-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Aucune entrée charretière ne peut être aménagé à partir du Boulevard Casavant Ouest.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6044-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•		•	
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	4.5	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6045-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6046-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	4.5	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	2.4	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6047-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Aucune entrée charretière ne peut être aménagée à partir du boulevard Casavant Ouest.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	7.5	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6048-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Aucune entrée charretière ne peut être aménagée à partir du boulevard Casavant Ouest.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6049-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•		
H2	Habitation bifamiliale	•		•		
H3	Habitation trifamiliale	•		•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Pour cette classe d'usages, seules les habitations multifamiliales de 6 logements sont autorisées.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	4.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6050-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6051-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	11.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	330.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6052-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•		
H2	Habitation bifamiliale	•		•		
H3	Habitation trifamiliale	•		•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 logements.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	4.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	9.7
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	25.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	75.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6053-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6054-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6055-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	21.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	630.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6056-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6057-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6058-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6059-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6060-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6061-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6062-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6063-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6064-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	1
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			2
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter un minimum de 7 logements.
2. Doit comporter un minimum de 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6065-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6066-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			1

Particularités à l'usage

1. Dans le cas d'un parc régional, l'usage inclut également les activités et les installations suivantes : location d'équipements récréatifs, salle de réception ou de réunion, service de restauration associé au parc régional, aire de stationnement.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6067-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. La marge latérale minimale est de 3,5 mètres pour une habitation unifamiliale jumelée.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6068-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6069-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6070-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6071-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6072-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6073-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6074-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6075-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6076-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6077-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6078-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6079-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				1
C105	Service professionnel	•				
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•				
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Seuls les bureaux existants avant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6080-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6081-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6082-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6083-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•			
P1	Public local	•			
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6084-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6085-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6086-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6087-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6088-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6089-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6090-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C402	Poste d'essence et station de recharge	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6091-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
C402	Poste d'essence et station de recharge	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•				1
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•				1
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Commercial (C) »

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6092-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6093-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6094-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au minimum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6095-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•				
C102	Vente au détail	•				
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6096-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6097-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6098-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6099-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6100-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	9.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6101-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
P1	Public local	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	9.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6102-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	16.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6103-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6104-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6105-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6106-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 24 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6107-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6108-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6109-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C105	Service professionnel	•				1
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
C402	Poste d'essence et station de recharge	•				
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) »

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6111-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit compporter au maximum 16 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Malgré toutes dispositions contraires, le ratio minimale est 1 case de stationnement par logement.
2. L'aménagement du stationnement peut se faire vis-à-vis un garage intégré.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	318.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6112-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•	•			2
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 5 logements
2. Doit comporter au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Malgré toutes dispositions contraires, le ratio minimale est 1 case de stationnement par logement. 2. L'aménagement du stationnement peut se faire vis-à-vis un garage intégré. 3. Malgré toutes dispositions contraires, aucun balcon en cour arrière ne peut être aménagé dans le cas d'un immeuble de plus de trois étages.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6113-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6114-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 24 logements

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Malgré toutes dispositions contraires, une aire de stationnement peut être aménagé dans la cour avant.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	16.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6115-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•	•	•	1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6116-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•	•			2
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 logements.
2. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	12.2
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6117-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Une case de stationnement peut être aménagé à une distance de 0 mètre d'une fenêtre, d'un balcon ou d'un perron.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	4.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

La superficie maximale d'un bâtiment principal est de 235 mètres carrés.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6118-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	24.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6119-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6120-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6121-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6122-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•	•			2
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 logements.
2. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6123-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6124-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	35.0
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6125-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6126-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6127-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6128-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1.Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	16.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6129-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6130-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6131-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6132-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•	•	•	1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6133-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6134-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•	•	•	1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6135-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•			•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•				2
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre un maximum de 6 logements.
2. Doit comprendre un maximum de 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6136-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6137-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6138-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6139-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•		
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6140-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'aménagement de l'aire de stationnement doit se faire du côté droit de la façade avant principale du bâtiment. 2. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	17.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6141-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6142-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'aménagement de l'aire de stationnement doit se faire du côté droit de la façade avant principale du bâtiment. 2. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6143-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				1
C105	Service professionnel	•				
H1	Habitation unifamiliale	•			•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
P101	Service de garderie	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Uniquement autorisé au rez-de-chaussée en mixité ave un usage du groupe « Habitation (H) »

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	17.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	6.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	180.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6144-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	25.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6145-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6147-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6148-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6149-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'aménagement de l'aire de stationnement doit se faire du côté droit de la façade avant principale du bâtiment. 2. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6150-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'aménagement de l'aire de stationnement doit se faire du côté droit de la façade avant principale du bâtiment. 2. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6151-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'aménagement de l'aire de stationnement doit se faire du côté droit de la façade avant principale du bâtiment. 2. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	17.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6152-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	17.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6153-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'aménagement de l'aire de stationnement doit se faire du côté droit de la façade avant principale du bâtiment. 2. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6154-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6155-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'aménagement de l'aire de stationnement doit se faire du côté droit de la façade avant principale du bâtiment. 2. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6156-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'aménagement de l'aire de stationnement doit se faire du côté droit de la façade avant principale du bâtiment. 2. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6157-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. L'aménagement de l'aire de stationnement doit se faire du côté droit de la façade avant principale du bâtiment. 2. L'accès à un abri d'auto, à un garage ou à une aire de stationnement en contre-pente est strictement interdit.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

6158-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7000-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7001-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7002-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7003-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7004-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.3
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	35.0
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7005-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7006-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7007-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7008-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•	•	
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7009-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7010-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7011-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7012-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7013-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7014-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7015-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7016-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7017-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7018-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7019-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7020-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1.Lamargelatéraleminimaled'unerésidenceunifamilialejumeléeestfixéeà1,5mètreslorsqu'ungarageestadjacentàlarésidence.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7021-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7022-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7023-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•		•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7024-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7025-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7028-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7029-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7030-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7031-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P501	Équipement léger	•			1
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 4621 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7032-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7033-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7034-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7035-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•		•	•	
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7036-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	6.0	—
Somme latérale (m)	12.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7037-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7038-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7039-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7040-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7041-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7042-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7043-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7044-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7045-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7046-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7047-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) »;
2. L'usage commercial doit être situé au rez-de-chaussé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Il est permis d'aménager des cases de stationnement dans la cour avant de tout bâtiment principal.

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7049-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.3
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7050-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Malgré toutes dispositions contraires, il est permis d'aménager des cases de stationnement l'une derrière l'autre, sans allée de circulation. 2. Malgré toutes dispositions contraires, une case de stationnement peut être aménager à une distance de 0 m d'un logement, patio, perron ou balcon.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7051-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7052-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7053-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7054-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7055-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7056-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7057-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7058-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	7.8
Nombre d'étages (étage)	—	1.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	20.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	21.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	630.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7059-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	15.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	10.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	20.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7060-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7061-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7062-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7063-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•				2
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 5 logements.
2. Doit comporter au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7064-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7065-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7066-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7067-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7068-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7069-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7070-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	10.0	—
Somme latérale (m)	1.5	—
Arrière (m)	3.5	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7071-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	9.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	15.0
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7072-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7073-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7074-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7075-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7076-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7077-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7078-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				2
C105	Service professionnel					
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 24 chambres.
2. Le code d'usage 56 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7079-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•				2
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 logements
2. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7080-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C105	Service professionnel	•				
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 56 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7081-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7082-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7083-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7084-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7085-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7086-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Il est permis d'aménager des cases de stationnement dans la cour avant de tout bâtiment principal.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7087-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7088-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			1

Particularités à l'usage

1. Dans le cas d'un parc régional, l'usage inclut également les activités et les installations suivantes : location d'équipements récréatifs, salle de réception ou de réunion, service de restauration associé au parc régional, aire de stationnement.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7089-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 56 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7090-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	40.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7091-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7092-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				2
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			1
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Commercial (C) ».
2. Le code d'usage 56 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	19.0
Nombre d'étages (étage)	3.0	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7093-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7094-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7095-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7096-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7097-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7098-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7099-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7100-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7101-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7102-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7103-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7104-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7105-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7106-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7107-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7108-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P302	Lieux de culte	•				
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7109-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7110-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7111-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			1

Particularités à l'usage

1. Dans le cas d'un parc régional, l'usage inclut également les activités et les installations suivantes : location d'équipements récréatifs, salle de réception ou de réunion, service de restauration associé au parc régional, aire de stationnement.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7112-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7113-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7114-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7115-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7116-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 56 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1.Danslecasd'unusagedugroupehabitation,cepourcentagemaximalestde40.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7117-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7118-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7119-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C104	Commerce de proximité	•				
C105	Service professionnel					
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				2
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 56 est strictement interdit.
2. Les services au volant sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7120-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7121-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				2
C104	Commerce de proximité	•				2
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			1
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Commercial (C) »
2. Autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « Habitation (H) »

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	15.0
Nombre d'étages (étage)	3.0	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7122-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	140.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7123-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
P1	Public local	•				
R1	Récréation extensive	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7124-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7125-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Malgré toute disposition contraire, le nombre minimum de cases de stationnement par chambre ou par logement est fixé à 0,5. 2. Malgré toute disposition contraire, le stationnement est autorisé dans la marge avant de l'avenue Messier.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7126-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	3.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7127-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	5.0	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7128-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7129-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7130-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	8.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. Dans le cas d'une marge arrière dérogatoire, tout agrandissement doit respecter la marge arrière minimale de 8 mètres.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7131-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C101	Bureau et services administratifs	•			
P1	Public local	•			
P501	Équipement léger	•			
P502	Équipement contraignant	•			1

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 487 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7132-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7133-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7134-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
P502	Équipement contraignant	•			1

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 487 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7135-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7136-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7137-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7138-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7139-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7140-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7141-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7142-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7143-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7144-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7145-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7146-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7147-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7148-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7149-I

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
I102	Industrie légère	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	3.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	20.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	25.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	55.0	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	25.0	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7150-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	7.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7151-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7152-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7153-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7154-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7155-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7156-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•	•	•	1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7157-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P301	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7158-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•	•	•	1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7159-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				2
C402	Poste d'essence et station de recharge	•				
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 56 est strictement interdit.
2. Les services au volant sont autorisés.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7160-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•	•	•		1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7161-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7162-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7163-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7164-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7165-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7166-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7167-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	4.3	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	22.0	—
	Superficie du terrain (m²)	330.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7168-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7169-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	4.0	—
Arrière (m)	2.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7171-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7172-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7173-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7174-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C105	Service professionnel	•				
C202	Débit de boisson	•				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7175-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7176-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•	•	•	
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7177-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7178-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. La marge avant de tout bâtiment principal le long de l'avenue de la Concorde Sud est fixée à 8,0 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7179-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7180-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7181-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7182-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7183-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7184-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Note RCI à copier

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7185-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7186-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7187-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7188-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 16 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7189-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7190-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7191-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7192-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	13.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	390.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7193-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1.Pour les lots d'angle, lLa marge avant du bâtiment principal est fixée à 4 mètres le long de l'avenue de la Concorde Sud et à 2,3 mètres le long de l'avenue Centrale. 2. Pour les lots d'angle, la marge arrière minimale du bâtiment principal est fixée à 1 mètre.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7194-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7195-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7196-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•		
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	1.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7197-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7198-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	5.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7199-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7200-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7201-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7202-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Malgré toutes dispositions contraires, pour la classe d'usages H2, il est permis qu'un stationnement empiète jusqu'à 25% de la façade avant principale.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7203-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•		•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7204-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7205-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7206-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Malgré toutes dispositions contraires, dans le cas d'un immeuble comportant minimalement 20 logements, le ratio minimal est de 1 case de stationnement par logement.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7208-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•		
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1. Pour la classe d'usage H1 en structure jumelée, il est permis qu'un stationnement empiète jusqu'à 25% de la façade avant principale, en autant que le terrain ait une largeur inférieure à 12 mètres.

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7209-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7210-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H2	Habitation bifamiliale	•		•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	5.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7211-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	13.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	390.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7212-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7213-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•		•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•		•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	14.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	420.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7214-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1.Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

1. Pour la classe d'usages « habitation unifamiliale » (H1) en structure jumelée, la marge latérale minimale est fixée à 3,5 mètres.

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7215-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7216-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•		
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune disposition particulière

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7217-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	5.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	26.0	—
	Superficie du terrain (m²)	390.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	26.0	—
	Superficie du terrain (m²)	312.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7218-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7219-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7220-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7221-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7222-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•		
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7223-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7224-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C105	Service professionnel	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•	•	
H3	Habitation trifamiliale	•	•	•	•	
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

7225-ZR

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8000-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8001-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8002-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8003-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8004-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8005-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8006-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8007-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8008-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA

Plan particulier d'urbanisme

Règlement sur les UC

Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	8.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8009-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			1

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 57 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8010-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•		
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8011-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec une fonction commerciale.
2. L'usage est autorisé uniquement pour les industries établies depuis au moins le 18 septembre 2003.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8012-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	4.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	4.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	20.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8013-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				2
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement en mixité avec un usage du groupe « commercial (C) »
2. Le code d'usage 56 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA
Plan particulier d'urbanisme
Règlement sur les UC
Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	2.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	6.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	70.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8014-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8015-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8016-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8017-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8018-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8019-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C104	Commerce de proximité	•				
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•			
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 56 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	15.0
Nombre d'étages (étage)	—	4.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8021-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			1
C4	Commerce et service pour véhicules	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
P1	Public local	•			

Particularités à l'usage

1.Le code d'usage 56 est strictement interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8022-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C4	Commerce et service pour véhicules	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
I102	Industrie légère	•			1
P1	Public local	•			

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement pour les industries établies depuis au moins le 18 septembre 2003.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA
Plan particulier d'urbanisme
Règlement sur les UC
Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8023-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8024-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8025-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8026-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8027-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8028-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8029-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8030-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8031-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8032-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8033-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8034-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•		
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8035-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P301	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8036-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8037-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8038-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8039-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8040-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8041-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8042-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	16.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	10.4	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8043-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8044-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C403	Vente au détail de véhicules automobiles et récréatifs	•				
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	17.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	25.0
Aire de verdure totale (%)	5.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1200.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	800.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	40.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8045-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			
C502	Vente en gros et à potentiel de nuisances	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type B	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8046-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8047-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8048-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8049-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	1.5	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	16.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8050-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8051-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8052-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8053-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8054-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8055-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8056-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8057-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8058-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8059-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8060-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8061-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8062-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8063-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8064-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8065-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comporter au maximum 6 logements.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8066-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8067-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8068-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8069-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8070-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R1	Récréation extensive	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	35.0	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8071-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8072-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8073-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
C105	Service professionnel	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	45.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8074-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C103	Services funéraires	•				
C104	Commerce de proximité	•				
C105	Service professionnel	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8075-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8076-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8077-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P3	Activité de rassemblement	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	4.0	13.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8078-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8079-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P501	Équipement léger	•			
P502	Équipement contraignant	•			1
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

1. Seul le code d'usage 489 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	2.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	10.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	30.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8080-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8081-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C105	Service professionnel				
H3	Habitation trifamiliale				
H4	Habitation quadrifamiliale				
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)				
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)				
R101	Récréation extensive de faible intensité				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	45.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8082-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
C105	Service professionnel	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8083-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
P302	Lieux de culte	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8084-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
C105	Service professionnel	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•	•			2
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 logements.
2. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8085-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
C105	Service professionnel	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	45.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8086-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8087-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8088-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
C105	Service professionnel	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	45.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8089-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8090-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8091-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8092-R

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8093-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8094-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8095-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8096-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8097-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	21.0	—
	Profondeur du terrain (m)	21.0	—
	Superficie du terrain (m²)	441.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8098-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8099-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8100-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•		
H8	Habitation communautaire	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8101-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8102-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8103-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8104-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•	•	•	
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	10.0	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8105-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	21.0	—
	Profondeur du terrain (m)	21.0	—
	Superficie du terrain (m²)	441.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8106-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8107-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•	•		
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8108-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8109-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	•	
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8110-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•	•	•	
H6	Habitation multifamiliale (9 logements à 12 logements)	•	•	•	•	
H7	Habitation multifamiliale (13 logements et plus)	•	•	•	•	
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8111-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8112-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C104	Commerce de proximité	•				
C105	Service professionnel	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			1
H8	Habitation communautaire	•	•			2
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 logements.
2. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8113-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8114-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8115-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8116-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•	
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	4.9	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	147.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8117-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8118-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8119-M

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				
C104	Commerce de proximité	•				
C105	Service professionnel	•				
C201	Restauration avec ou sans service complet	•				
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	5.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	75.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	2.0

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8120-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•	•		
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	12.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	360.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8121-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8122-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H5	Habitation multifamiliale (5 à 8 logements)	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	6.0	—
Arrière (m)	10.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	6.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	50.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	20.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	600.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8123-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C4	Commerce et service pour véhicules	•				2
C501	Service para-industriel et entreposage	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 56 est strictement interdit.
2. La sous-classe d'usage C403 est strictement interdite.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8124-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8125-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C4	Commerce et service pour véhicules	•			1
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
R1	Récréation extensive	•			

Particularités à l'usage

1. La sous-classe C403 est strictement interdite.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	—	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	—	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	—
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	—

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8126-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			1
C4	Commerce et service pour véhicules	•			2
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
C601	Divertissement	•			3
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 56 est strictement interdit.
2. La sous-classe d'usage C403 est strictement interdite.
3. Seul le code d'usage 7425 est autorisé.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA
Plan particulier d'urbanisme
Règlement sur les UC
Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	50.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	50.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	50.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8127-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•				1
C4	Commerce et service pour véhicules	•				2
C501	Service para-industriel et entreposage	•				
P1	Public local	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 56 est strictement interdit.
2. La sous-classe C403 est strictement interdite.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8128-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
C401	Service pour les véhicules automobiles, récréatifs et routiers	•				1
C501	Service para-industriel et entreposage	•				
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	50.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	50.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	50.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8129-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C401	Service pour les véhicules automobiles, récréatifs et routiers	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 5020 est autorisé à l'extérieur d'un bâtiment.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	2.0	—
Somme latérale (m)	8.0	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	50.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	50.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	30.0	—
	Profondeur du terrain (m)	50.0	—
	Superficie du terrain (m²)	1500.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8130-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C201	Restauration avec ou sans service complet	•			
C401	Service pour les véhicules automobiles, récréatifs et routiers	•			1
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
P1	Public local	•			
P401	Établissement communautaire ou institutionnel particulier	•			

Particularités à l'usage

1. Une fourrière est autorisée accessoirement au code d'usage 4928.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8131-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C102	Vente au détail	•			1
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

1. Le code d'usage 59 est interdit.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA
Plan particulier d'urbanisme
Règlement sur les UC
Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8132-P

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
P1	Public local	•			
R101	Récréation extensive de faible intensité	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	3.0	—
Somme latérale (m)	10.0	—
Arrière (m)	9.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	5.0	—
Nombre d'étages (étage)	—	—
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	40.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	50.0
Aire de verdure totale (%)	25.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8133-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8134-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
I102	Industrie légère	•			1

Particularités à l'usage

1. L'usage est autorisé uniquement pour les industries établies depuis au moins le 18 septembre 2003.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8135-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C105	Service professionnel	•			
C4	Commerce et service pour véhicules	•			1
C501	Service para-industriel et entreposage	•			
I102	Industrie légère	•			2

Particularités à l'usage

1. La sous-classe C403 est strictement interdite.
2. L'usage est autorisé uniquement pour les industries établies depuis au moins le 18 septembre 2003.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA
Plan particulier d'urbanisme
Règlement sur les UC
Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8136-C

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE	I	J	R	RÉF
C404	Service de réparation pour véhicules automobiles	•			
C501	Service para-industriel et entreposage	•			

Particularités à l'usage

Aucune particularité à l'usage

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	—	—
Somme latérale (m)	—	—
Arrière (m)	—	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	60.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	1.5

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	10.0

Entreposage extérieur — Section 9

Type A	•
Type B	•
Type C	•
Type D	•

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	18.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	540.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	10.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	300.0	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8137-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H4	Habitation quadrifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

- Règlement sur les PIIA
- Plan particulier d'urbanisme
- Règlement sur les UC
- Règlement sur la démolition

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	8.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	13.0
Nombre d'étages (étage)	—	3.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement

VILLE DE SAINT-HYACINTHE

Grille de spécifications

Zone

8138-H

USAGE — USAGES PRINCIPAUX Chapitre 2

CODE	USAGE		I	J	R	RÉF
H1	Habitation unifamiliale	•	•			
H2	Habitation bifamiliale	•	•			
H3	Habitation trifamiliale	•	•			
H8	Habitation communautaire	•				1
R101	Récréation extensive de faible intensité	•				

Particularités à l'usage

1. Doit comprendre au maximum 6 chambres.

DIVERS — DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

AUTRES RÈGLEMENTS

Règlement sur les PIIA	•
Plan particulier d'urbanisme	
Règlement sur les UC	
Règlement sur la démolition	•

BÂTIMENT PRINCIPAL Chapitre 3

Marges — Section 1, sous-section 2

MESURE	MIN.	MAX.
Avant (m)	6.0	—
Latérale (m)	1.5	—
Somme latérale (m)	3.5	—
Arrière (m)	6.0	—

Architecture — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Hauteur (m)	4.0	11.0
Nombre d'étages (étage)	—	2.0
Dimension	—	—

Rapport — Section 1, sous-section 3

MESURE	MIN.	MAX.
Indice d'occupation au sol (%)	—	35.0
Indice d'utilisation du terrain (%)	—	—
Rapport plancher / terrain	—	—

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN Chapitre 4

Verdissement — Section 2, sous-section 2

MESURE	MIN.
Aire de verdure en cour avant (%)	—
Aire de verdure totale (%)	35.0

Entreposage extérieur — Section 9

PARTICULARITÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Aucune particularité au bâtiment principal

RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

IMPLANTATION	NORME	MIN.	MAX.
Isolé	Largeur du terrain (m)	15.0	—
	Profondeur du terrain (m)	30.0	—
	Superficie du terrain (m²)	450.0	—
Jumelé	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—
En rangée	Largeur du terrain (m)	—	—
	Profondeur du terrain (m)	—	—
	Superficie du terrain (m²)	—	—

PARTICULARITÉS AU LOTISSEMENT

Aucune particularité au lotissement

AMENDEMENTS

Aucun amendement